

Redevance d'occupation des équipements sportifs - Redevance de la SASP BRC Football

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Le Conseil Municipal avait défini les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux par la société anonyme sportive professionnelle BRC Football SA créée en 2003 pour gérer les activités de l'équipe professionnelle du BRC.

Une convention modifiée par un avenant adopté par le Conseil Municipal du 31 mars 2005, fixait le montant de la redevance annuelle à 60 000 €.

En juin 2006, les comptes financiers de la SASP BRC Foot SA faisaient apparaître une situation nette négative de 460 000 € et la SASP cessait toute activité.

La gestion de l'ensemble des équipes relève depuis cette date de l'Association BRC Foot qui présente un résultat d'exercice 2006/2007 et une situation nette à l'équilibre.

Le club est aujourd'hui l'objet d'une sanction (relégation en CFA 2) de la part de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion de la Fédération Française de Football compte tenu d'une situation combinée (association + SASP) négative du montant du déficit de la SASP.

Ce déficit comporte une créance de 120 000 € de la Ville de Besançon correspondant aux redevances d'occupation des saisons 2004/2005 et 2005/2006.

Afin d'apurer la situation du club et donc d'obtenir la levée de la sanction, les administrateurs du club ont mis en œuvre un plan faisant appel à l'implication personnelle de dirigeants et de partenaires par l'intermédiaire d'une association «Atouts Foot» qui apporte 250 000 €.

Le Crédit Agricole participe à ce plan en modifiant les conditions de reprise de son apport de 350 000 € réalisé en juin 2005.

La Ville est sollicitée pour contribuer à ce plan par l'annulation de la dette de la SASP BRC Football de 120 000 €.

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider l'annulation des deux créances de la Ville de 60 000 € sur la SASP BRC Foot SA pour les redevances d'occupation des équipements sportifs municipaux pendant les saisons 2004/2005 et 2005/2006,

- à autoriser l'annulation du titre de recettes n° 2497 de 60 000 € émis en 2006 pour la redevance 2004/2005.

En cas d'accord, cette somme sera imputée au chapitre 67.412/673 CS 20300 qui sera abondé par un virement de crédit en provenance du chapitre 67.020/673 CS 20200 inscrit au budget primitif 2007.

«M. Christophe LIME : Monsieur le Maire, Chers collègues, je crois qu'une nouvelle fois nous avons à revenir sur un certain nombre de subventions ou de non versements, on les appellera comme on voudra, pour le BRC qui, pour notre groupe, posent un certain nombre de difficultés. Pourquoi ? Parce que pratiquement chaque année à cette époque-là nous avons à nous interroger sur l'équilibre financier des 4 grands clubs. Depuis plusieurs années on essaie de prendre un certain nombre de mesures qui vont plutôt dans le bon sens vers une gestion un peu plus claire et plus rigoureuse de la part de l'ensemble de ces clubs. Mais une nouvelle fois, sur une situation diverse et variée, chaque fois on nous amène un autre justificatif, la ville va être obligée de donner ou d'abandonner 120 000 € de créances au BRC. Cela nous pose bien entendu un problème de forme dans le cadre du versement de ces financements mais aussi un problème d'affichage, car l'année dernière on avait pris quand même une décision et je crois que l'ensemble du Conseil Municipal avait été unanime par rapport à ça et avait fait preuve d'une certaine fermeté en disant que c'était la dernière fois et qu'il était hors de question de revenir sur une quelconque

subvention au niveau d'un quelconque club. Que ce soit le BRC, le BBCD ou l'ESB peu m'importe, aujourd'hui on revient avec cette demande, donc nous nous interrogeons tout particulièrement sur le message de fermeté qu'on a pu donner l'année dernière. De plus nous sommes inquiets parce que je suis aussi par la presse un certain nombre d'éléments concernant le BRC, et il semblerait que même avec cet abandon de créances de 120 000 € il ne soit pas tiré d'affaire au niveau de la DNCG si je ne me trompe pas, et donc on peut se poser la question : doit-on accepter cet abandon de créances si cela ne change rien dans le cadre de l'accession ou de la descente ? Donc la première des choses que nous demandons, c'est que si cet abandon de créances est accepté, il soit assujéti au fait que véritablement la situation financière permette le maintien au niveau sportif de ce club. Nous avons une autre inquiétude par rapport à l'emprunt de 350 000 € contracté auprès du Crédit Agricole. C'est là qu'il y a litige a priori avec la DNCG mais qu'il y ait litige ou non, personne ne va enlever, du jour au lendemain, d'un coup de baguette magique ces 350 000 € et donc nous sommes inquiets car même si le remboursement de cette dette ne va pas être demandé dans les prochains mois, voire dans les prochaines années, on peut se retrouver en 2009 ou en 2010 avec de nouveau une demande du BRC qui n'aura pu réussir à rembourser ce prêt. Donc dans les prochains mois ou les prochaines années on pourrait nous re-solliciter par rapport à ces 350 000 € parce que je ne suis pas sûr que le Crédit Agricole les abandonne.

Le dernier point concerne la politique de recrutement du BBCD, parce que là aussi il y a un certain nombre d'évolutions, même si l'Adjoint au Sport nous tient au courant, je trouve, mais peut-être que je me trompe, qu'il y a beaucoup de recrutements pour l'instant. Or comme ils vont redescendre en ProB peut-être auront-ils déjà des problèmes de financement parce que je pense que les sommes financières en ProA et en ProB ne doivent pas être exactement les mêmes. Je ne voudrais pas qu'on se retrouve l'année prochaine avec des dépassements importants sur ce club ; même s'il existe un objectif sportif qu'on peut peut-être partager, j'aimerais bien que ce soit fait dans une grande clarté par rapport au financement de l'ensemble des collectivités. Donc en fonction de ces éléments, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne suis pas tout à fait de l'avis de Christophe qui, par ailleurs, émet toujours des avis sensés, car je dirais que dans cette affaire, pour une ville qui se veut toujours et, là encore, emblématique, un peu comme pour le social, et exemplaire dans ses relations institutionnelles avec le sport, je pense que la Municipalité, justement, dans cette affaire du BRC n'a pas été et ne l'est toujours pas, exemplaire dans sa relation et je vais vous dire pourquoi. Pourtant comme dans les romans, tout avait bien commencé, par une signature en 2002, d'un contrat d'objectifs liant la Ville au BRC qui prévoyait que la Ville devait attribuer une forte aide au club de 635 000 €, laquelle aide n'a jamais été versée sous le prétexte qu'une société anonyme avait été créée en parallèle à l'association BRC. Pourtant cette société anonyme était dictée par la loi Jospin - Buffet qui obligeait à passer par cette formule juridique. Donc, on n'en serait pas là si déjà la Ville avait été exemplaire dans le respect des clauses du contrat qu'elle avait signé avec le BRC. Dans le cadre des engagements d'objectifs, je trouve que la Ville n'est pas très exemplaire non plus parce qu'on doit être une des rares villes de France qui loue et cher, 60 000 € par an, des installations qui, franchement, je crois que Bonal se louerait moins cher...

M. LE MAIRE : Tu n'es pas vraiment bien informé sur les loyers pratiqués par Bonal !

M. Jean ROSSELOT : ...mutatis mutandis comme on dit, c'est quand même très cher. Troisièmement, sur l'inquiétude manifestée par Christophe LIME à propos des 350 000 €, le remboursement devait se faire à plus ample fortune ou à retour de fortune du club...

M. LE MAIRE : A retour de meilleure fortune.

M. Jean ROSSELOT : ... voilà, et comme beaucoup, l'eau passera encore sous les ponts avant qu'il en soit ainsi... Je crois que la ville doit mieux gérer ses engagements, repartir avec l'abandon certes mais mieux gérer ses engagements, être plus loyale aussi comme on le disait vis-à-vis du club et tâcher d'infléchir la décision à partir de cette nouvelle apuration en faveur d'un retour à l'équilibre.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous, vous n'êtes pas loyal, et celui qui vous a donné ces éléments n'est pas loyal aussi, vous lui direz de ma part.

M. Jean ROSSELOT : Attendez, moi je me renseigne !

M. LE MAIRE : Vous vous renseignez, Monsieur ROSSELOT ? Je vous redonnerai la parole si vous souhaitez dans un instant. Ce n'est pas loyal de dire cela car lorsque le club est monté en Ligue 2, le contrat sportif signé stipulait en page 15 je crois, que si le club montait en Ligue 2, ces sommes n'étaient pas dues. Ce contrat a été signé et paraphé à chaque page par le président de l'époque du club. Donc je ne vous autorise pas, vous entendez bien, je ne vous autorise pas car je considère que ce serait de la diffamation, de dire que la Ville n'a pas respecté ses engagements. Tant que je serai maire de cette ville, la ville respectera ses engagements. Et si vous ne me croyez pas, je vais demander qu'on vous envoie la page signée par le président du club qui était par ailleurs le président d'un grand groupe bancaire à l'époque. On ne peut pas dire n'importe quoi et je n'accepterai pas que l'on dise que la Ville n'a pas respecté ses engagements. Vous ne pouvez pas dire que cela n'est pas loyal de notre part parce que c'était prévu. Je ne suis pas responsable du manque de réussite des joueurs du BRC l'année où ils étaient en Ligue 2. S'ils avaient, vous le savez très bien, marqué quelques buts de plus, ils seraient restés en Ligue 2 et nous n'aurions plus de problème parce que le système est ainsi fait qu'actuellement quand vous êtes en Ligue 2 vous avez des droits télévisés très importants qui font que les clubs n'ont plus de problèmes. C'est ça le vrai problème. Alors à Besançon, comme dans toutes les villes d'ailleurs, les maires ont toujours de grands soucis avec les équipes sportives car tout le monde est derrière elles quand elles gagnent et il n'y a plus personne quand elles perdent. Nous, nous avons une politique sportive. Pour le basket par exemple on a pris un engagement sur 3 ans ; pour le foot on a signé un engagement et je n'ose pas imaginer que le président d'alors n'ait pas regardé quand même ce qu'il signait, il le savait parfaitement bien, donc nous avons toujours respecté nos engagements.

Par ailleurs, je sais bien que dans cette période, plus c'est gros plus ça passe, mais dire que 60 000 € par an...

M. Jean ROSSELOT : C'est cher par rapport aux villes comparables.

M. LE MAIRE : C'est combien la location du stade Bonal ? Est-ce que vous le savez ?

M. Jean ROSSELOT : Par rapport aux villes comparables ?

M. LE MAIRE : Mais à combien s'élèvent les locations de stade dans les villes comparables ?

M. Jean ROSSELOT : 50 000 € et beaucoup d'autres villes ne font même pas payer de redevance.

M. LE MAIRE : Mon Cher Jean ROSSELOT, vous venez d'utiliser votre deuxième intervention pour rien parce que là, ce n'est pas même pas balle au centre, c'est complètement penalty ! Vous qui vous dites professeur de droit, vous devriez savoir que lorsque l'on est en SASP, c'est une obligation de la loi que les villes louent leurs installations. Alors quand vous dites « d'autres villes », vous voulez faire un effet de manche. Je suis persuadé que vous ne savez pas combien se loue un stade dans une autre ville car si c'était le cas, vous sauriez très bien que c'est plus cher que ça. Vous savez aussi que dans un certain nombre de villes comme à Sochaux, de grandes entreprises financent le club, les investissements et le fonctionnement du stade. Alors, dites-moi à combien s'élève la location du stade à Dijon ou à Sochaux ?

M. Jean ROSSELOT : On ne joue pas à la devinette.

M. LE MAIRE : Tu ne peux pas dire que c'est cher alors que tu ne connais pas le prix. Tu as dit une bêtise, fais attention la prochaine fois !

Mme Nicole WEINMAN : Pour notre part on vous soutient sur ce point, c'est évident parce qu'on vous a toujours soutenu -merci Jean de me laisser parler- donc je ne sais pas combien on loue le stade Bonal mais j'aurais quand même un cavalier à faire sur ce dossier, concernant justement le coût ou les recettes plutôt espérées par le BRC. Je sais bien qu'on a un calendrier et des contraintes, qu'il faut maintenant repousser l'enceinte du stade mais est-ce qu'il serait possible de faire en sorte que le club puisse bénéficier d'une surface couverte rapidement pour leur permettre d'accueillir plus de public, donc

plus de recettes, ce qui leur permettrait je pense d'avoir de moins en moins de difficultés pour tenir leurs autres engagements.

M. LE MAIRE : L'Adjoint au sport va vous répondre globalement parce que c'est lui qui gère tout ça.

M. Michel JOSSE : On est tout à fait favorable, comme disait Nicole WEINMAN. Si on l'avait fait un mois plus tôt ç'aurait été peut-être mieux pour les négociations en cours mais je pense que c'est très bien d'éponger cette dette ... pas cette dette, cette redevance...

M. LE MAIRE : Ça revient à peu près au même, mais c'est une annulation de créance, ce qui n'est pas tout à fait pareil.

M. Michel JOSSE : ...qui était fixée par contrat donc qui était due et le président de la SASP savait très bien qu'il avait des locations à payer à la Ville.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Michel JOSSE : On ne va pas faire de procès à la Ville. Que la Municipalité fasse remise gracieuse pour que le BRC continue à survivre avec ses équipes, avec ces gosses qui jouent au foot c'est bien, et si on ne faisait pas cela, cette équipe risquerait d'être reléguée en CFA 2. Donc il faut entretenir, on a des sponsors assez bien comme M. DIAZ pour ne pas le citer, qui fait tout pour que le foot reste à Besançon avec son sponsoring. Donc je suis tout à fait d'accord et je remercie la Municipalité.

Mme Catherine BALLOT : Nous l'avons déjà dit les autres fois, c'est encore une demande de plus. La SA et l'association, il faut dire, reviennent de loin en matière d'équilibre financier et il semble qu'enfin on voie une gestion plus saine, plus près de la réalité, des dépenses et des recettes d'un club de foot. Mais quand même sur la situation nette du club, un doute substitue sur les 350 000 € apportés par le Crédit Agricole en 2005. Doute sur la manière dont cette dette sera honorée parce que quelle que soit la qualification comptable de cette somme, elle n'en reste pas moins une dette inscrite au passif et ceci tant que le Crédit Agricole ne l'abandonne pas. Si j'ai bien compris aussi, l'association Atout Foot prend à son compte une partie de la dette du club, c'est donc en quelque sorte une externalisation d'une partie de la dette pour présenter une meilleure situation nette. En échange, les membres de cette association deviennent membres majoritaires du club et vont prendre désormais les décisions de gestion. Il faut donc souhaiter dorénavant que ces membres majoritaires ne soient pas atteints par le démon des promesses de prime de match aux joueurs ou tentés de signer des contrats trop lourds à supporter pour le club, parce que le dirigeant sportif est comme le joueur de machines à sous, il est capable, sous l'emprise du jeu, de l'enjeu sportif, de dépenser plus en misant sur la victoire éventuelle de son équipe et du coup de dépenser sans compter. Le contrôle de gestion des clubs par la Ville fonctionne plutôt bien, je retire le «plutôt», c'est bien, c'est assez remarquable par rapport à l'ensemble de la France. Alors souhaitons que ce soit la dernière fois que la Ville remette au pot sous la pression. Vu l'état des finances du club, nous savons que nous ne récupérerons pas nos 120 000 € mais comme nous sommes réalistes et pragmatiques, les élus verts ne voteront pas contre cette délibération mais pratiqueront une abstention constructive.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois que c'est cohérent avec la position mutuelle des Verts et c'est très bien.

M. Patrick BONTEMPS : Je commencerai par répondre à Catherine BALLOT. Je crois qu'il faut quand même, effectivement, bien se rappeler les conditions juridiques. Aujourd'hui, la montée en Ligue 2 oblige à la création d'une SA pour gérer l'équipe première avec une relation avec la Ville de Besançon, avec les collectivités qui ne peut être qu'un achat de prestations et avec l'obligation, n'en déplaise à Jean ROSSELOT, de louer les installations. Chaque fois qu'il y aura à Besançon un club qui aura une structure avec une société anonyme la relation sera la même ; ça vaudra pour le basket, ça vaudra pour le hand si le hand devait être un jour professionnel. A partir du moment où il y a une société anonyme, nous devons facturer une redevance du stade. Et 60 000 € c'est une somme modeste eu égard à l'ensemble des budgets et à l'ensemble des locations qui sont faites sur les villes. Certes, reconnaissons que notre stade, effectivement, n'a pas la qualité du stade Bonal, mais nous avons déjà pris cela en compte puisqu'à l'origine la redevance était de 120 000 € et elle a été baissée de moitié par un avenant voté ici à ce conseil

municipal pour tenir compte de cela. Depuis l'année dernière la SA et là je réponds à Catherine BALLOT, ne gère plus rien. Donc aujourd'hui ce n'est pas la société anonyme qui va décider du recrutement de l'équipe première, qui va décider des financements des joueurs, etc., aujourd'hui la SA ne gère plus rien, ne dépense plus d'argent, n'en gagne plus. Le vrai problème de la SA aujourd'hui...

M. LE MAIRE : Elle n'a jamais gagné d'argent.

M. Patrick BONTEMPS : Elle n'en a jamais gagné. Mais la SA ne va pas en dépenser puisqu'elle n'existe plus en tant que gestionnaire. Le recours aux prud'hommes, bien sûr, c'est le résultat des années de gestion de l'équipe première jusqu'en 2006. Donc aujourd'hui la SA ne dépense plus d'argent, ne crée pas de déficit. Le vrai problème ce sont effectivement ces 460 000 € dont 120 000 € dus à la Ville de Besançon. Effectivement on a un passif et dans ce passif, une provision pour risques prud'hommes parce qu'effectivement la SA a signé un certain nombre de contrats et là on peut le dire, des contrats juteux, des contrats d'ailleurs imposés par le grand frère ... le FC Sochaux qui n'a pas été tendre avec le BRC. Aujourd'hui ce qu'il faut, c'est apurer cette dette. Effectivement une association s'est créée pour amener 250 000 € et bien entendu elle a souhaité être majoritaire. En ce qui concerne la provision pour risques prud'hommes, aujourd'hui, il y a un rendu des prud'hommes qui confirme, en première instance, que vraisemblablement le BRC n'aura pas à devoir cette somme.

M. LE MAIRE : En première instance mais il peut y avoir appel.

M. Patrick BONTEMPS : Il peut y avoir appel mais il n'empêche que la situation est plutôt favorable de ce côté-là. Bien entendu aujourd'hui tout le monde souhaite que le Crédit Agricole abandonne sa créance aussi. C'est vrai que si le Crédit Agricole ne le fait pas, le club sera pénalisé et vraisemblablement redescendra en CFA 2. Les éléments dont on peut disposer aujourd'hui appartiennent aux clubs, ils appartiennent au Président DIAZ mais il semble qu'effectivement les négociations avec le Crédit Agricole aillent plutôt dans un sens favorable qui permettent de se présenter à la CNCG avec effectivement une remise, on va dire à zéro, de la situation globale du club.

Je crois qu'aujourd'hui ce serait vraiment une erreur effectivement de ne pas prendre cette décision. De toute façon et j'ai envie de dire malheureusement, malheureusement pour le contribuable bisontin, c'est vrai que compte tenu de l'absence de gestion par la SA, de toute façon cette somme ne pourra jamais être restituée à la Ville. Je voudrais juste quand même répondre à Christophe LIME. Nous avons mis en place un contrôle de gestion, contrairement à ce que tu dis Catherine il fonctionne bien, j'invite les élus Verts à venir à ce contrôle de gestion...

M. LE MAIRE : Elle a dit que ça fonctionnait bien.

M. Patrick BONTEMPS : Non, elle a dit plutôt bien.

M. LE MAIRE : Non, elle a retiré le «plutôt» (réactions).

M. Patrick BONTEMPS : Je vous invite à venir voir comment fonctionne ce contrôle de gestion parce qu'effectivement tous les membres de la commission y sont invités et la seule que nous n'avons pas vue, c'est l'élue Vert, j'en suis désolé et je le regrette.

M. LE MAIRE : Je ne fais pas de reproche aux élus Verts là-dessus parce qu'ils ont retiré le «plutôt».

M. Patrick BONTEMPS : Je pense que c'était plus simple effectivement d'être présent à cette commission, tous les autres y étaient. Christophe, je pense qu'aujourd'hui nous avons acquis une certaine transparence dans notre relation avec l'ensemble des clubs, mais j'espère qu'effectivement ce sera durable et le fait de se rencontrer régulièrement pour aller au fond des choses au niveau de la comptabilité nous permet cette transparence. Le BBCE, et son Président, s'est aussi engagé à ne pas creuser de déficits, et en tout cas si jamais il devait y en avoir, à les prendre pour son propre compte. Je crois qu'aujourd'hui effectivement, on peut dire que la situation des 4 clubs de haut niveau et je dirais

même au-delà puisque nous avons étendu cette relation aussi avec les autres, montre effectivement de la clarté, de la transparence.

Maintenant, Nicole je pense que si le club avait voulu avoir plus de spectateurs cette année, il aurait pu en avoir plus, il en avait largement la possibilité. Il y a 3 500 places couvertes en tribune Sud et 1 800 places couvertes en tribune d'honneur. Je crois qu'aussi c'est la réalité du sport et la moyenne des spectateurs au BRC cette année était largement supérieure à celle de l'ensemble des clubs de CFA et c'est une performance. Vraisemblablement il y aura des difficultés sur la tribune Est pendant les deux années de mise en travaux de la tribune d'honneur, je ne connais pas aujourd'hui la solution mais effectivement c'est une difficulté. Je rappelle que c'était un engagement de l'ancien Président et ce qui a été mis en place, l'a été en concertation avec lui. Donc certes c'est une difficulté, nous aurons peut-être effectivement à y retravailler en Municipalité pour voir les possibilités d'amélioration mais en tout cas c'est aujourd'hui la réalité.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste rappeler à Patrick BONTEMPS que le fait de ne pas être présent en commission n'est pas forcément synonyme de désintérêt d'une part, et d'autre part que ce n'est pas parce qu'on n'est pas présent en commission qu'on doit «s'écraser» le reste du temps. Ce n'est pas la première fois qu'il nous donne cet argument. Le dossier n'est pas clair, il n'a jamais été clair et ce n'est pas parce que quelqu'un aurait été en commission qu'on l'aurait voté. Il y a quand même des choses sur lesquelles on a le droit de s'exprimer et j'aimerais bien que tout le monde s'en souvienne.

M. LE MAIRE : Patrick BONTEMPS ne t'a pas dit que tu ne pouvais pas t'exprimer. Je crois qu'il ne faut pas dire qu'il y a des choses qui ne sont pas claires dans le dossier. Je vous appelle un peu, les uns et les autres, au calme.

M. Benoît CYPRIANI : On a été très calme jusqu'à présent, les critiques étaient feutrées.

M. LE MAIRE : Vous savez, la gestion des clubs sportifs, est très compliquée et dans toutes les villes de France c'est toujours un grand sujet de débat pour les majorités, et entre les majorités et les minorités. Pour positiver, ce que je veux vous dire, c'est qu'aujourd'hui nous avons 4 clubs de grand niveau : le basket, le hand féminin, le hand masculin et le foot avec un nouveau club qui va très très bien dans le hand féminin, c'est le club de Palente/les Orchamps qui va passer, je crois en Nationale 2, c'est un club de quartier qui a des résultats extraordinaires. Ce que je peux dire, c'est que nous avons des dirigeants en face de nous qui sont des gens corrects. Bien sûr, ils ont des difficultés ; ce sont des gens qui se sont engagés quand même et je peux vous dire que ceux qui avaient placé 1 M€ dans la SASP, n'ont pas eu un très bon rendement parce qu'ils ont tout perdu. Quant au BBCD, le Président du club m'a dit que s'il y avait du déficit, il en ferait son affaire personnelle et j'ai tendance à croire qu'il le ferait mais je pense qu'il n'y en aura pas, c'est aussi un homme de parole. Ensuite, bien sûr on n'est pas à l'abri de pépins, le sport n'est pas une science exacte.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je suis d'accord avec ce que vient de dire Benoît CYPRIANI. Je ne participe pas non plus à la Commission Sports parce que je fais autre chose quand elle se réunit mais je voudrais pouvoir m'exprimer. Dans ces échanges, Monsieur le Maire vous venez de rappeler tout de suite que le sport de haut niveau nécessite peut-être à la fois de la finesse dans la gestion mais aussi de la souplesse dans l'accompagnement quand il y a difficulté. Je ne vais pas faire débat avec ce que je vais dire mais simplement une interrogation, est-ce qu'une ville comme Besançon doit être en mesure de pouvoir accompagner financièrement une équipe de basket, deux de hand et une de foot, masculin, féminin ? On peut aussi supposer qu'à un moment donné, d'autres élites pourront naître et que la Municipalité, enfin le Conseil Municipal, la Ville, les contribuables devront à nouveau mettre la main à la poche. Question : n'y a-t-il pas une complémentarité à trouver entre les villes de ce département pour que là aussi il y ait des priorités, une ville privilégierait plutôt un sport que l'autre, laissant peut-être le foot à Sochaux, le basket et le hand à Besançon, permettant peut-être des complémentarités entre les clubs. Et puis, je suis très réservé parce que Monsieur le Maire, Bisontin comme moi de longue date, on a connu aussi d'autres dirigeants sans les nommer ici, mais a priori ils étaient tous à la fois sérieux, ils avaient tous des connaissances en gestion et il y en a même qui en faisaient leur profession, sauf erreur de ma part. On a connu aussi d'autres cadres qui au niveau des entreprises avaient des réussites époustouflantes mais qui, après coup, au niveau du foot ont montré des faiblesses. Je ne critique pas ; simplement sur ce

dossier-là et d'une manière peut-être très personnelle, je peux aussi dire que trop c'est trop. On a parlé tout à l'heure du CCAS en début de propos en disant qu'il y avait des difficultés dans notre ville et que certains ménages, et je rappelle l'intervention de Christophe LIME sur le RMI, avaient des difficultés. Alors je suis extrêmement gêné de dire qu'encore une fois on met la main à la poche sachant ce que certains de nos concitoyens vivent. Je ne suis pas d'accord, donc je m'oppose mais alors d'une manière très libre et je le dis avec beaucoup de respect pour ceux qui travaillent, je suis contre ce dossier.

M. LE MAIRE : C'est tout à fait votre droit. Vous venez de faire une proposition, c'est de dire par exemple on supprime le foot à Besançon pour le laisser à Sochaux...

M. Bernard LAMBERT : Non !

M. LE MAIRE : Si, ça pourrait être un de vos thèmes de campagne pour la liste UMP et vous venez de le dire, Monsieur LAMBERT, vous reprendrez la parole si vous le souhaitez. C'est la règle du jeu mais c'est facile quand on est dans l'opposition de dire : oui vous vous rendez compte, vous auriez même pu dire c'est les Smicards de Planoise qui paient cela, ce n'est pas normal. Cela a un nom Monsieur LAMBERT, ça s'appelle de la démagogie, parce que si je vous pose la question : que faut-il supprimer entre le foot, le hand, le basket, je sais ce que vous allez me répondre : «c'est vous qui êtes aux responsabilités, faites vos choix». Mais Monsieur LAMBERT dans une ville, quand on est responsable on ne fait pas les choses comme ça. On peut aussi supprimer l'opéra parce que ça coûte cher, on peut aussi supprimer les expositions au Musée parce que ça coûte cher, on peut aussi vouloir supprimer les crèches parce qu'on est âgé et qu'on n'a plus d'enfants en bas âge, on peut aussi vouloir supprimer les logements foyers parce qu'on est jeune et qu'on n'est pas prêt d'y aller... Dans une ville il faut qu'il existe un esprit de solidarité, entre les quartiers, entre les différentes tranches d'âge, entre ce qu'aiment faire les uns et ce qu'aiment faire les autres. Nous sommes dans une société de plus en plus individualiste. Une ville c'est le contraire de l'individualisme, une ville c'est le vivre ensemble. Il faut que l'on puisse vivre ensemble. Vous, vous êtes intéressé par tel ou tel sujet, Pierre, Paul ou Jacques est intéressé par un autre sujet, il faut vivre ensemble. Alors faites la proposition lors de votre campagne de supprimer le foot à Besançon pour le laisser à Sochaux. Je pense que vous allez vous tailler un grand succès populaire ! Ça ne sert à rien de venir dire cela pour faire penser que vous, vous êtes respectueux des deniers publics. Quand on fait partie d'un parti politique qui va augmenter de 5 % la TVA acquittée par tous, y compris par les plus humbles de ce pays, on évite de dire des choses comme ça parce que c'est de la démagogie. Je vous redonne volontiers la parole.

M. Bernard LAMBERT : Merci, Monsieur le Maire, je corrige ou je complète. C'est peut-être trop facile aussi de votre part de rallonger le propos alors que je dis simplement, d'une manière très calme et pondérée, avec des mots que vous allez bien comprendre, qu'à un certain niveau de compétitions dans la hiérarchie des compétences et des résultats, on arrête et que le choix peut se faire, là aussi, en complémentarité avec une autre ville, une autre cité du même département car on s'aperçoit que le Conseil Général et le Conseil Régional investissent des sommes colossales pour le foot, et que peut-être les injecter à un certain niveau de compétition peut-être le stade du professionnalisme, nous ne pouvons pas mais j'interroge, peut-être aussi y aurait-il lieu de faire un débat plus précis ? En conclusion de mon propos, Monsieur le Maire, est-ce que Besançon doit financer le sport de haut niveau, l'élite en basket, hand masculin, hand féminin et foot ? Moi personnellement je ne pense pas.

M. LE MAIRE : Et vous proposez quoi alors ? Qu'est-ce qu'on supprime ?

M. Bernard LAMBERT : Je dis qu'à un moment il y a peut-être une réflexion plus précise à avoir, une analyse, une étude, une prospective, mais simplement qu'à un niveau de professionnalisme à Besançon : quel choix fait-on, est-ce qu'on le garantit sur Besançon ou est-ce qu'on le garantit en complémentarité avec la ville voisine qui réussit, qui a l'expérience, les infrastructures, le savoir-faire : Sochaux et que concernant le basket et concernant le hand, on a la réciprocité des investissements et de la complémentarité venant des autres cités.

M. LE MAIRE : Ecoutez, vous avez le droit, mon cher ami, vous avez le droit de penser qu'effectivement il faut que le foot soit à Sochaux, qu'il n'y en ait plus à Besançon, à une période où notre équipe va peut-être sur le tapis vert monter en Nationale, effectivement c'est une proposition qui ne va pas

manquer de réjouir les milliers de personnes qui sont des footeux ici à Besançon. Et quand vous dites : il faut supprimer quelque chose, j'attends de vous que vous me disiez précisément quoi, parce que c'est trop facile de dire : c'est vous qui êtes aux responsabilités, il faut faire une étude, faire de la prospective, tout ça c'est du «baratin». La différence entre vous et moi, et ma position est un peu plus compliquée mais j'en suis heureux car je suis aux manettes, c'est que je dois décider. Quand on est dans l'opposition, on peut toujours balancer ça, ça ne coûte rien et au fond c'est très habile parce que ceux qui n'aiment pas le foot vont dire : ce LAMBERT il est bien quand même parce qu'il veut supprimer le foot et on n'en a rien à faire du foot parce qu'on préfère le basket ou aller à l'opéra. C'est très habile sauf que lorsqu'on gère une ville, ce n'est pas comme ça qu'on agit.

M. Jean ROSSELOT : D'abord en préambule, et je vous le dis avec beaucoup de respect, arrêtez s'il vous plaît, Monsieur le Maire,, de nous resservir à chaque plat un assaisonnement de TVA.

M. LE MAIRE : C'est un assaisonnement que je ne digère pas, c'est tellement assaisonné que je ne digère pas ça.

M. Jean ROSSELOT : Vous vous êtes trompé sur la carte du menu parce que ce n'est pas le sujet, bien sûr...

M. LE MAIRE : Mais si !

M. Jean ROSSELOT : Vous n'avez pas approfondi la question...

M. LE MAIRE : Si : $19 + 5 = 24$

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas une augmentation pure et simple, et ce qui serait prévu de toute façon, ce n'est pas avant le budget 2009, si ça se fait... Ce ne serait pas une augmentation pure et simple comme celle de 2 % que j'ai vécue en effet quand j'ai été parlementaire du fait du Premier Ministre de l'époque et qui, je le reconnais, a été désastreuse sur le plan politique pour nous, à l'époque, ce n'est pas du tout ça, c'est une TVA dite sociale et même plus, encore plus explicite, TVA anti délocalisation...

M. LE MAIRE : Mais même toi tu n'y crois pas Jean !

M. Jean ROSSELOT : ... On peut quand même en dire deux mots. Cette TVA aurait pour effet de remplacer les charges qui pèsent sur le travail, en effet, sur les salaires... On est bien d'accord et elle aurait pour effet de faire payer tout le monde et notamment ceux qui apportent les produits. Alors ceci étant dit, je suis assez d'accord avec vous, même tout à fait, quand vous dites, pour résumer : le sport sous toutes ses formes, dans une grande ville, est facteur de cohésion. Ça n'empêche pas que chacun d'entre nous peut avoir ses positions.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Jean ROSSELOT : Je pense que ce qu'a voulu dire Bernard LAMBERT c'est qu'il faut être conscient des coûts.

M. LE MAIRE : J'ai compris ce qu'il a dit.

M. Jean ROSSELOT : Les élus communistes, les élus verts le disent aussi je crois. Monsieur le Maire, il faut au passage, rendre hommage à la bonne gestion du handball masculin qui, lui, depuis 4 ou 5 ans, grâce à un président dynamique que vous connaissez encore mieux que moi...

M. LE MAIRE : Que j'ai encore fréquenté hier.

M. Jean ROSSELOT : ... a réussi à remonter une situation financière. Donc tout n'est pas perdu. Simplement il faut qu'on soit un peu plus... si le mot loyal est trop fort... on avait créé une commission qui devait suivre l'application du contrat, elle ne s'est jamais réunie... enfin si, elle s'est réunie, mais on n'a

jamais eu d'information précise au conseil municipal sur le suivi du fonctionnement de ces contrats d'objectifs. Si cela avait été le cas, peut-être qu'on n'en serait pas là aujourd'hui.

M. Christophe LIME : Je reviens sur ce que vient de dire M. LAMBERT. Nous aussi nous avons réfléchi sur la capacité pour une ville d'avoir autant de clubs, etc., sauf que la réponse est : quel sport va-t-on pouvoir supprimer et je ne suis pas obligatoirement sûr que c'est à une ville de décider quel est le sport qu'elle doit supprimer, ce n'est pas si simple que cela. Maintenant, Monsieur LAMBERT, en matière de gestion, ce qui m'inquiète sérieusement c'est qu'on arrive à créer quelque part des équipements où il n'y a pas d'équipes ; et je vais prendre l'exemple de Montbéliard qui certes a une bonne équipe de football avec un stade de 20 000 places mais qui est en train de créer une salle de 6 000 places sans avoir un seul club pour l'occuper.

M. LE MAIRE : Ça c'est de la bonne gestion !

M. Christophe LIME : ... ça commence un peu à m'inquiéter... mais oui Monsieur ROSSELOT... !

M. Jean ROSSELOT : C'est un peu mieux que ce qu'on a fait nous à Besançon.

M. Christophe LIME : Mais il n'y a pas d'équipe ! Monsieur ROSSELOT, renseignez-vous.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'équipe dedans.

M. Jean ROSSELOT : Parce que dans une ville de 300 000 habitants il n'y a pas d'équipe ?

M. LE MAIRE : Non.

M. Christophe LIME : Monsieur ROSSELOT, renseignez-vous.

M. Jean ROSSELOT : C'est la dernière de l'année !

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'équipe de haut niveau là-bas.

M. Christophe LIME : On parle du sport de haut niveau Monsieur ROSSELOT, on est quand même bien d'accord ? Bien entendu qu'il y a des équipes de hand et de basket à Montbéliard, et il n'y a pas besoin qu'on se déplace là-bas.

M. Jean ROSSELOT : Cet équipement va servir à l'aire urbaine.

M. Christophe LIME : Bien sûr, mais vous savez où il est placé ? Vous regarderez et vous verrez, ça c'est de la bonne gestion.

M. LE MAIRE : J'aurais encore plein de choses à dire mais je vais arrêter là parce qu'il faut qu'on avance. La conclusion t'appartient Patrick, en un mot et on vote.

M. Patrick BONTEMPS : Monsieur LAMBERT, dans notre contrat de développement sportif, nous avons effectivement prévu que nous accompagnerions les clubs jusqu'à un certain niveau, et qu'à partir du moment où effectivement, et notamment pour le foot, le club arrive au niveau de Ligue 2, ce qui peut être espéré, c'est avec les droits télé, avec tous ces financements-là que se fera effectivement le relais. Ce n'est donc pas la collectivité qui paiera, et aujourd'hui on est bien dans un soutien au sport amateur dans un sport de masse. Allez expliquer à l'ensemble des Bisontins, à tous ceux qui font du foot qu'effectivement vous voulez leur supprimer une équipe élite...

M. LE MAIRE : Moi, je vous incite à le faire.

M. Patrick BONTEMPS : ...parce que vous savez, nombreux sont ceux qui me demandent où en est le BRC, est-ce qu'on va les tirer d'affaire, etc. ? Qu'est-ce que vous faites ? Et je crois qu'effectivement on se doit de répondre à cette question parce que le sport de haut niveau c'est aussi comme ça que l'on

tire vers le haut, que l'on crée du sport amateur. Chaque fois qu'il y a eu des compétitions internationales de haut niveau, on le voit au judo, on le voit en natation, on retrouve dans les clubs une pratique de masse. Alors je crois que c'est ça aussi l'intérêt. Alors Jean ROSSELOT, je pense que tu devrais lire un petit peu plus L'Equipe et je te renvoie à un numéro du mois de novembre de L'Equipe Magazine qui était titré «ces éléphants blancs». De quoi s'agissait-il ? d'un certain nombre d'équipements monstrueux, extrêmement chers en France qui ne servent et ne serviront à rien du tout et qui ont été payés par les contribuables. Et tu remarqueras, dans ce numéro du mois de novembre, que figurait la halle sportive de Montbéliard qui n'a effectivement aucun justificatif à exister aujourd'hui. Je te donnerai ce numéro.

M. LE MAIRE : Envoie-lui la photocopie de l'article.

M. Patrick BONTEMPS : Et je crains malheureusement qu'effectivement Jean ROSSELOT ait quelques difficultés sur le sport. La prochaine fois, je pense que je t'amènerai un sac de billes pour que tu puisses aller jouer aux billes (réactions).

M. LE MAIRE : Stop ! On va voter, simplement mon Cher Jean...

M. Jean ROSSELOT : C'est au ras du gazon !

M. LE MAIRE : Je vais quand même te dire une chose : effectivement il n'y a pas d'équipes de haut niveau là-bas et il n'y a rien de pire pour un club de jouer avec 400, 500 ou 1 000 spectateurs dans un palais de 6 000 places. Ça, c'est terrible ! Et si, dans le dernier contrat de plan Etat-Région, alors que tu étais conseiller régional, tu avais usé de ton influence qui était grande auprès de Jean-François HUMBERT, pour faire en sorte que les crédits qui sont allés à Montbéliard soient venus à Besançon, nous aurions pu mettre des crédits supplémentaires sur le palais des sports qui, lui, est souvent rempli à 4 000 ou 4 500 personnes plutôt que de les mettre pour des raisons bassement politiques à Montbéliard dans la réalisation d'une halle sportive qui, comme on le disait dans L'Equipe, restera désespérément vide.

M. Jean ROSSELOT : Il vaut mieux que je ne puisse pas répondre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre (M. LAMBERT - UMP), 13 abstentions), adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.